



Païement indmniées d'immobilisation automatique

Par frichert, le 11/03/2020 à 19:33

Bonjour,

Nous avons signé une promesse unilatérale de vente. L'acquéreur après avoir obtenu son prêt (seule clause suspensive) ne s'est pas présenté à la signature prévue à la date butoir. Par souci de conciliation, une autre date a été fixée 10 j après. A nouveau, l'aquéreur ne s'est pas présenté et s'interroge toujours sur son souhait finalement d'acheter arguant une attente d'information complémentaire.

Deux questions : le notaire a en séquestre 5 % du prix, doit-il d'ores et déjà le débloquer ou faut-il un accord amiable ou une décision de justice.

Peut-on remettre en vente notre bien ?

Merci pour vos réponses